

Mémoire statistique



René PADIEU

Inspecteur général honoraire de l'Insee

Ce témoignage personnel a été exposé par son auteur lors du séminaire « Les archives de la statistique » du 13 décembre 2013

Je ne suis ni spécialiste de la constitution et gestion des archives, ni usager de celles-ci, comme notamment le sont les chercheurs. Remerciant les organisateurs de m'accueillir dans ce cercle, je voudrais témoigner d'un point de vue différent : celui du praticien que j'ai été, de celui qui est à la source de ce qui deviendra archive. Ayant eu la responsabilité de concevoir et réaliser divers projets statistiques, à l'INSEE principalement et au Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC), je me suis souvent posé la question de ce que mes prédécesseurs avaient fait et de ce que je laisserais à mes successeurs. Avant d'être, comme beaucoup le considèrent, une mémoire fossilisée, l'archive est une mémoire pour l'action présente.

Je vais d'abord évoquer à grands traits le peu d'intérêt que j'ai observé pour la mémoire et sa transmission : cela ne révélera rien à cet auditoire, mais je l'exprime pour situer ma propre expérience. Puis, je dirai quelques mots de mon itinéraire. Enfin, je livrerai mon appréciation.

Tel que cela se passe

Pour éclairer mon propos, je partirai du sens étymologique du terme « statistique », étymologie à laquelle je suis attaché. Le mot « statistique » a été proposé par Gottfried Achenwall, au XVIII^e siècle, pour désigner l'ensemble des connaissances que doit posséder un « statiste », c'est à dire un homme d'État. Cela débordait donc largement l'agrégation de données pour constituer des résultats quantitatifs, comme on l'entend aujourd'hui. Et, les techniques développées par la suite pour établir de tels résultats ont été étendues à d'autres domaines scientifiques. Mais, basiquement, la statistique est la connaissance de la société – au sens large : population, structures sociales et politiques, économie, épidémies, opinions, comportements, etc. – connaissance qui donne au dirigeant l'intelligence de ce qu'il doit gouverner. C'est, au départ, ce que nous appelons aujourd'hui la statistique publique, mais aussi plus que ce qu'aujourd'hui nous appelons statistique dans les affaires publiques.

Cette connaissance peut être mobilisée par des chercheurs, dont les analyses aideront au gouvernement du pays. Conservée, elle permettra aux historiens de retracer l'évolution des sociétés humaines. Mais son utilité première est de servir l'action, la conduite des politiques. Du coup, elle se trouve prise dans les jeux de pouvoir. Tout à tour réclamée et dénigrée, elle fait aussi l'objet de pressions, de tentatives de manipulation. Il s'agit de voir ce que la statistique dit de la société et de l'économie, à un moment donné, et d'en suivre les évolutions. Il est tout aussi essentiel de comprendre les circonstances, les préoccupations, les intérêts qui ont présidé au

fait que l'on a levé une statistique¹ ou qu'on ne l'a pas fait². S'il s'agit donc d'expliquer ce qui s'est passé, il faut tout à la fois garder la mémoire de ce que la statistique a dit et la mémoire des processus par lesquels la statistique a été décidée, conçue, réalisée, modifiée, abandonnée.

Or, enregistrer ce double savoir – du résultat livré par l'instrument et de la constitution de l'instrument – se heurte à la même négligence, au même déni que l'on observe chez beaucoup de responsables. Souvent, un nouveau chef ne s'enquiert pas de ce qui s'est fait auparavant : pressé qu'il est d'affirmer qu'il va bien faire là où les prédécesseurs ont mal agi. Il va supprimer ce qui se faisait ; ou bien, il va le laisser se poursuivre mais sans savoir pourquoi. Il va commanditer des actions nouvelles, qui reprendront des solutions que l'expérience a condamnées. Et, symétriquement, il ne va pas se soucier de léguer à son successeur le moyen d'agir intelligemment. C'est aussi que, dans l'urgence de l'action, il n'aura pas su trouver le temps d'ordonner ses propres dossiers... Et, la mobilité professionnelle concourt à la perte de mémoire. Peu ou prou, cela s'observe autant chez tous les agents publics que chez les responsables statistiques, qui partagent la même impéritie avec leurs commanditaires. L'obligation juridique de garder les décisions, les contrats et les comptes de recettes et dépenses est loin de couvrir toute la matière. Parfois, on détruit sciemment la trace de ce qui a été fait et des motifs pour l'avoir fait. Mais, le plus souvent, les secrétariats stockent passivement des documents, qui sédimentent et qu'on réussira peut-être à ordonner et sauvegarder. Et aussi, pour atténuer un peu la noirceur du tableau, certains responsables ont le souci de la mémoire et de la transmission : mais c'est là souvent un intérêt ou une conscience individuels. Ça ne fait pas partie de leur fiche de poste, la formation qu'ils ont reçue ne les y a pas préparés et aucun comportement collectif coutumier ne les y acculture.

La situation est sans doute meilleure lorsqu'une branche de la statistique fait l'objet d'un travail collectif et de longue haleine. Plus encore, lorsqu'une coopération internationale donne lieu à force conférences et échanges de documents. Par exemple, pour la comptabilité nationale, on dispose d'un fonds abondant et bien classé, que les responsables se transmettent dûment à chaque nomination. Pour les enquêtes, la documentation est déjà plus problématique ; toutefois, l'industrialisation des processus a obligé à formaliser et conserver plus que dans les temps artisanaux du début. La genèse des projets est également mieux connue, grâce notamment à la concertation menée par le Conseil national de l'information statistique (CNIS).

Un itinéraire personnel

Mon premier poste consistait à poursuivre et informatiser une exploitation statistique des déclarations de salaires des employeurs. Nous sommes là au début des années 1960. Je disposais de l'instruction de mes prédécesseurs à nos directions régionales : je l'ai réitérée, puis amendée sans garder trace des raisons de ces évolutions. J'avais dans une armoire les tableaux des années passées, issus des tabulatrices classiques, en unique exemplaire. Les résultats les plus synthétiques étaient parus dans divers articles. Je me servais de ces tableaux détaillés pour renseigner des demandeurs. J'avais aussi un dossier avec quelques documents de la genèse de l'opération : par exemple, la lettre reçue dix ans plus tôt d'un directeur du ministère des finances (Claude Gruson) suggérant d'exploiter ces déclarations et la correspondance échangée avec la direction des impôts pour en obtenir le prêt. Tout cela avait été entreposé au jour le jour durant plusieurs années, probablement incomplet, sans classement ni inventaire ; et je l'ai laissé tel quel à mes successeurs. J'ignore ce que ça a pu devenir. Personne ne m'avait dit de conserver ça et j'ai fait comme tout le monde. On m'avait aussi demandé diverses analyses et estimations : j'en ai inventé les méthodes, que je n'ai pratiquement pas consignées.

1. On a pu décider une enquête spécifiquement statistique ou bien décider de mobiliser des données déjà recueillies à d'autres fins, notamment administratives. Celles-ci visent à un traitement individuel des personnes concernées ; tandis que, mobilisées pour la statistique, elles livreront des résultats synthétiques anonymes.
2. Souvent, la trace des décisions positives n'est pas bien conservée ; mais celle des abstentions, oppositions et abandons est encore plus malaisée à retrouver.

Là où j'avais conçu trois fichiers informatiques, j'ai découvert que les informaticiens en avaient créé une vingtaine (des données étaient arrivées en retard ou de provenances diverses, des résultats aberrants avaient fait reprendre certains traitements en modifiant les programmes, etc.) : j'ai bien dû les aider à y faire le ménage. A cette époque, l'informatisation permettait de réexploiter les données d'enquêtes et les chercheurs commençaient à s'y intéresser. J'ai été parmi la demi-douzaine d'administrateurs de l'Insee qui avons discuté avec le CNRS. Je n'ai pas retrouvé qui se rappellerait par quel cheminement de quelque douze ans cela aboutira à une convention avec un laboratoire (le LASMAS) qui se chargerait de répertorier et documenter nos fichiers d'enquêtes pour le compte de l'ensemble de la communauté scientifique³. Entre temps, passé en 1974 au tout nouveau département de la diffusion, j'ai eu à prendre la mesure de tous les documents que nous stockions et à voir qui pouvait y avoir accès et comment. Des liens ont commencé à se tisser avec les Archives de France.

Ensuite, au CERC, j'ai eu la charge d'un rapport de synthèse sur les revenus des Français. Là où ordinairement on publiait des résultats d'enquêtes après deux ou trois ans, il s'agissait de dire : si l'on faisait l'enquête maintenant, voici ce qu'on trouverait⁴. Il nous fallait mettre au point des techniques d'actualisation et d'extrapolation. J'ai demandé à mon équipe que chaque chiffre ainsi publié soit accompagné, dans nos placards, d'un dossier technique expliquant de quelles données nous étions partis et comment nous avons procédé. L'idée était qu'il fallait pouvoir justifier ce que nous publiions. A mon départ, une trentaine de ces dossiers étaient dûment constitués. Quelques années après, j'ai eu besoin de retrouver un point de cette méthodologie : j'ai demandé communication du dossier technique correspondant (dont j'avais été le rédacteur). Personne n'a su remettre la main dessus...

Ma fonction suivante fut de coordonner le réseau d'études régionales de l'Insee. J'avais pour ce faire un tout petit service, créé à Marseille mais que l'on ramenait à Paris. Visitant les locaux marseillais qui n'étaient plus les miens, j'ai découvert une trentaine de fascicules méthodologiques (dénommés « Notes ASMODER ») élaborés par un de mes anciens. Pour préserver ce patrimoine, je me les suis fait envoyer à Paris et les ai stockés à mon secrétariat. Un matin, à mon arrivée, je vois par terre dans le couloir une pile de papiers signalés « pilon » attendant que le service de nettoyage les évacue. J'y reconnais mes notes ASMODER. Je m'étonne ; mon adjoint me dit « c'était des vieux trucs, sans intérêt »... J'ai repris ces documents. J'ignore ce qu'ils sont devenus après mon départ.

Enfin, terminant à l'inspection générale, j'ai eu à mener divers audits. Ceci suppose de recueillir de nombreux points de vue. Le rapport que l'on rend est synthétique et beaucoup de ce qu'on a entendu n'y prend pas place. Des faits et des appréciations sont recueillis sous le sceau de la confidentialité. Je me suis astreint à établir un compte rendu assez détaillé de chaque entrevue. J'ai laissé plusieurs dossiers d'archives où ces comptes rendus et divers autres documents et notes personnelles d'analyse étaient conservés. J'y joignais une « note d'archivage » qui présente la mission, son déroulement et la structure du dossier d'archive. Cette fois, c'était conçu pour être retrouvé et compris par quelqu'un qui voudrait redécouvrir ce dont il avait été question. Je crois – j'espère – que ces boîtes, dûment étiquetées sont parties à Fontainebleau et que, cette fois du moins, rien ne sera égaré.

Voici retracé à grands traits ce qu'a été mon itinéraire : parti d'une ignorance totale je me suis progressivement éveillé au souci d'organiser la mémoire. Je ne me pose pas en modèle à suivre ; à l'inverse, je crains que beaucoup de collègues n'aient jamais atteint ce degré de conscience. Cela dit, peut-être une culture s'est-elle développée depuis ces années là : même dans ce cas, les convictions et comportements ne changent pas du tout au tout. De plus, si une meilleure

3. Ceci préfigurait le Réseau Quetelet, créé il y a une dizaine d'années, et le Comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales.

4. Mais, que l'on ne connaîtrait que dans deux ans...

organisation de la mémoire se fait, il s'agit là aussi d'un processus historique, qui n'est sans doute pas achevé et dont le déroulement est intéressant à prendre en vue pour interpréter ce que les archives disent mais aussi, en creux, ce qu'elles éludent.

Une conception fruit de l'expérience

En 1978, la République s'est souciee de garder et utiliser l'information détenue de façon mieux réfléchi que ce que la coutume avait généré. Trois lois majeures sont intervenues coup sur coup : Informatique et Libertés (avec la CNIL), Accès des citoyens aux documents administratifs (avec la CADA) et Archives publiques. Avec cette dernière, j'ai pris connaissance des dispositions que tout fonctionnaire devrait connaître, mais que j'ignorais jusque là, comme la presque totalité de mes collègues. Cette loi avait des antécédents ; je crois me souvenir avoir alors eu sous les yeux un texte de 1936. J'ai découvert deux idées auxquelles j'adhère tout à fait : 1/ tout document dès le moment de son ébauche est une archive et 2/ l'opportunité de sa conservation longue n'appartient pas à son auteur. Ces deux principes sont familiers aux archivistes, qui les ont fait inscrire dans la loi. Mais ils sont insoupçonnés de tous leurs concitoyens. Je voudrais en donner ici ma lecture.

Tout acteur met en jeu des connaissances et une représentation de son environnement. Ceci, qu'il soit responsable politique, chef d'entreprise ou d'administration, agent subalterne de celles-ci, ingénieur, statisticien, inspecteur, rapporteur, chargé de projet, etc. Ces connaissances et cette représentation ont nécessairement pour lui une certaine durée et donc il mobilise une mémoire sur des laps très différents, de la journée à plusieurs décennies. Déjà, son agenda est une archive. Cela est d'autant plus crucial qu'il n'agit pas seul mais que les connaissances et représentations et les élaborations auxquelles elles donnent lieu – analyses, évaluations, projets, décisions, consignes, comptes rendus – sont le plus souvent collectives et exigent donc des échanges, lesquels aussi s'inscrivent dans la durée. Dans l'analogie des neurosciences, on appelle cela une « mémoire de travail ». La fonction même incombant à cet acteur implique qu'il « gère » convenablement cette mémoire : d'abord pour lui-même. Ignorance, paresse, urgence ou orgueil, beaucoup ne le font pas ou mal. Ceux à qui l'on confie de diriger un service n'ont généralement été formés ni à la conduite des hommes ni à la gestion de la mémoire. C'est là un fait de culture et une carence d'éducation. Les archivistes qui essaient ensuite de préserver les traces de cette action – et, se désolent de ne pas bien y parvenir – viennent trop tard et ce n'était pas leur fonction que d'assurer que les acteurs s'acquittent bien leur rôle.

Le terme d'archive me semble mal choisi. Pour la plupart, il évoque des choses mortes, un peu poussiéreuses, qui n'intéressent que des collectionneurs vaguement pathologiques⁵. Alors, quand on veut récupérer des documents entre les mains des acteurs, on leur dit que c'est « pour les historiens du futur » : qui pourrait se dire opposé à l'histoire ! L'acteur consent donc à se dessaisir de ses documents : « si ça vous fait plaisir... » Timide, la loi d'archive ne réclame que les documents « dont les bureaux n'ont plus besoin ». Et, on les apaise en promettant qu'ils y auront de toute façon toujours accès (pour le cas rarissime où l'envie les en prendrait). Ma thèse serait alors que, sous une appellation à trouver, quelque chose soit intégré là aux programmes des écoles d'administration – comme l'ordonnancement des chantiers fait partie de l'enseignement des écoles de travaux publics – et, que l'administration se dote de secrétaires⁶ qui auraient une compétence (au double sens d'un savoir-faire et aussi d'une

5. Et en effet, le grec ἀρχαία désigne les choses anciennes.

6. Quelques institutions ont des "secrétaires-archivistes". Le terme de secrétaire a subi une regrettable dévalorisation. C'est une personne qui est dans le secret des affaires de son patron et des relations au sein du service. On s'est mis à donner ce nom à des dactylos, à des employés chargés de tâches dont les tenants et aboutissants ne leur sont pas communiqués ; même s'agissant de classement ou de la convocation d'un groupe de travail. Le développement de la bureautique et des messageries tend à rendre ces personnels d'exécution des secrétariats moins nécessaires. Mais entre temps, pour s'en distinguer, les vrais secrétaires se font appeler "assistants". Avoir, auprès du responsable, l'intelligence de la mission collective justifie pourtant bien mieux le terme de secrétaire. Et, la gestion de la mémoire en est inséparable.

attribution reconnue) dans le classement des documents à tous les stades de leur vie. Comme les informaticiens ont une compétence reconnue pour faire marcher leurs belles machines à votre satisfaction.

En second lieu, cette mémoire qui accompagne l'action immédiate, accompagne aussi la vie de la société. Le changement d'échelle temporelle implique d'autres acteurs. Le rôle des archivistes, à mon sens, est d'assurer cette transmission, ce qui suppose une relation avec les auteurs dès la genèse des documents. Car ils ont la charge de représenter les usagers médiats de la mémoire collective, ce qui n'incombe pas à ceux qui travaillent avec la mémoire immédiate. Poursuivant l'analogie des neurosciences, il s'agit de transférer la « mémoire de travail » à la « mémoire à long terme » : ce transfert est une fonction spécifique.

Les mieux organisés de mes collègues, qui classent leurs dossiers et ont le souci de leur legs, se donnent parfois pour règle de visiter périodiquement leur fonds. Et, d'en éliminer alors ce qui est caduc. Cela facilite le travail des archivistes : pourtant, je n'en suis pas partisan. Ils ne sont à mon avis pas juges de ce qui doit intéresser d'autres qu'eux-mêmes. Je reprends mon anecdote (*supra*) des « notes Asmoder » : dût un document n'avoir jamais eu aucun intérêt objectif, le seul fait qu'à l'époque quelqu'un, ne serait-ce que son auteur, y ait vu, lui, un intérêt peut avoir de l'intérêt.

D'un autre côté, une fois constatée l'inorganisation de certains pour la tenue de leurs dossiers, je ne crois pas efficace de leur enjoindre un comportement et une procédure. Ainsi me signale-t-on que, dans un univers un peu différent mais qui a les mêmes difficultés avec l'archivage, le CNRS a tenté quelque chose : avec des cahiers de laboratoire à l'image de ceux des labos de sciences dures. Sans grand effet : car cela implique de normer beaucoup de documents et, pour des chercheurs toujours eux aussi dans l'urgence, de faire un travail de rédaction important. On a vu arriver des modèles de cahiers de labo tellement lourds que personne ne les a utilisés... La tentation de la note de service ne résout pas toujours les problèmes ! C'est justement là que les secrétaires-archivistes que je viens d'évoquer auraient un rôle pour décharger de cette gestion les responsables et, avant-postes des archivistes, faire l'interface entre mémoire de travail et mémoire à long terme.

Pour conclure

Nous voici, dira-t-on, loin de la statistique. Je ne le crois pas. Car, la statistique, avons-nous dit, est la connaissance de la société et elle est connaissance pour l'administrateur immédiat, le politique, aussi bien que pour l'analyste médiate. Là, nous avons signalé qu'elle est non seulement mémoire des phénomènes qu'elle décrit, mais aussi mémoire des interactions sociales qui ont fait que la statistique existe ou non. Ce sont deux objets de mémoire, donc un double enjeu. Dans le même temps, le monde des statisticiens participe de la même ignorance ou négligence que le monde administratif quant à l'organisation de la mémoire, mais c'est un terrain peut-être un peu plus facile : dans la mesure où, d'une part, on lui demande d'organiser la mémoire de son sujet d'étude, la société, qui est extérieur à lui-même et donc moins impliquant ; et où, d'autre part, il est habité par une préoccupation d'ingénierie et de recherche scientifique, où une grande attention est portée aux conditions de l'expérience.